

## **Covid-19 : Le guide du télétravailleur**

Publié le 29 avril 2020

La crise sanitaire et les mesures de confinement ont obligé de très nombreuses entreprises à mettre très rapidement en place du télétravail généralisé. Face à cette situation inédite qui contraint entreprises et salariés à apprendre à travailler autrement, le MEDEF a publié un guide du télétravailleur qui permet de répondre à toutes les questions qui se posent pour gérer au mieux l'éloignement des équipes et pour maintenir une dynamique de travail satisfaisante.

Il est important de noter que contrairement au télétravail qui se pratique habituellement en entreprise, celui-ci est subi et non choisi. Il se fait à temps plein et pour une durée illimitée ; il est généralisé à l'ensemble des équipes quand le métier le permet (hors chômage partiel) ; il est accompli à domicile en présence parfois d'autres membres de la famille ou de l'entourage.

Autant dire qu'il n'a rien à voir avec le télétravail serein qui aurait dû être la norme.

Face à cette situation inédite le MEDEF a donc décidé d'accompagner les entreprises et met à leur disposition un "Guide du télétravailleur" qui répondra à toutes leurs questions pour permettre à chacun d'être efficace en télétravail mais aussi pour éviter au maximum les situations de stress et la cynercriminalité.

[>> Télécharger le guide](#)